

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 13 octobre 2022

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	45

CONVOCAATION

Datée	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Avenant n° 1 à la convention
entre la CdC et INHARI
représentant l'Espace Conseil
France Renov' en Normandie

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés :

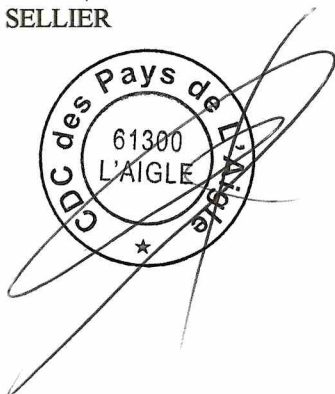
Nathalie RIBAUT
Nadège TROUILLET
Hubert GORET
Jacky DE TAEVERNIER

Absents :

Serge GODARD
Marie-Odile TAVERNIER
Pascal SUARD
Maïté GRANDCLÈRE
Fleur GOSSELIN
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur François CARBONELL, Vice-Président délégué à l'Urbanisme rappelle aux membres du Conseil que, par délibération en date du 15 avril 2021, la CdC a confié à INHARI l'animation du dispositif SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique). Ce service conseille et accompagne les ménages aux revenus intermédiaires et aisés dans leurs projets de rénovation énergétique, en complément des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mises en place par la CdC des Pays de L'Aigle, les OPAH qui s'adressent prioritairement aux ménages aux revenus modestes.

Cet espace conseil FAIRE « Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique » régional est animé dans le département de l'Orne par la structure choisie par la Région Normandie, à savoir, INHARI. Depuis le 1^{er} janvier 2022, cet espace a changé d'appellation et est devenu « Espace Conseil France Rénov' ».

Le recours à l'espace conseil FAIRE régional s'appuie sur la conclusion d'une convention bilatérale entre INHARI et la CdC qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2021 pour une durée de 18 mois dont 12 mois de réalisation des actions et 6 mois supplémentaires pour la transmission des éléments administratifs.

La convention précise les objectifs et les moyens du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique sur le territoire. Elle comprend également le versement par la CdC d'une contribution à INHARI, au titre du co-financement du dispositif.

Bilan du service sur l'année écoulée :

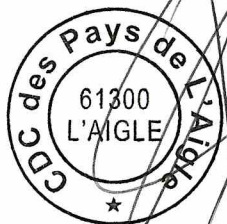
Au terme de la première année de partenariat, 364 informations et conseils personnalisés avaient déjà pu être dispensés, 11 accompagnements avec visite et étude énergétique du logement ont été engagés. Ces accompagnements en faveur de ménages non éligibles aux aides de l'ANAH ont permis d'aboutir à 6 audits énergétiques ainsi que 6 projets de travaux financés par la Région Normandie.

Les travaux déjà engagés à la suite des accompagnements initiés dans le cadre de l'Espace Conseil France Rénov' représentent près de 262 617 € de travaux et 41 882 € d'aides de la Région Normandie, de l'Etat par MaPrimeRénov' et des fournisseurs d'énergie.

Dans ces conditions, il est proposé de prolonger la convention pour poursuivre ce service jusqu'au 31/12/2023

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
Publié en ligne le 19/10/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELIER



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au journal officiel du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,
- Vu la convention nationale de mise en œuvre du programme « SARE » conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les obligés, le 7 mai 2020,
- Vu la délibération n° CP D 20-02-71 du Conseil Régional en date du 17 février 2020 approuvant le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du programme « SARE » sur le territoire régional au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans entre l'Etat, l'ADEME et la Région.

- Vu la délibération n° AP D 20-10-8 du Conseil Régional en date du 12 octobre 2020 approuvant la convention régionale de mise en œuvre du programme « SARE » en Normandie,
- Vu la délibération n° CP D 20-10-92 du 15 octobre 2020 validant les candidatures retenues au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « portage des espaces conseils FAIRE régionaux,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-108 du Conseil Communautaire en date du 12/04/2021 de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle confiant à INHARI et ses partenaires la réalisation des actes métiers du SARE pour son compte en 2021,
- Considérant l'intérêt pour le territoire de prolonger le dispositif SARE jusqu'au 31/12/2023

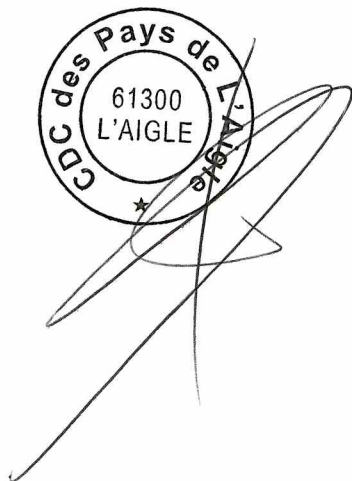
Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de poursuivre l'engagement de la CdC des Pays de L'Aigle dans le déploiement du service d'accompagnement à la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire de la CdC en complément des OPAH,
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la CdC des Pays de L'Aigle et INHARI, représentant mandataire de l'espace conseil France Rénov' en région Normandie au titre du déploiement du programme « SARE », ci-annexé
- **DECIDE** de verser une contribution évaluée à 12 395 € au titre du présent avenant dans le cadre du co-financement de l'espace conseil France Rénov' régional,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22
 Publié en ligne le 19/10/22
 Certifié exécutoire

VOTE : UNANIMITÉ

Le Président,
 Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.



AVENANT n°1

**Convention entre la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle
et INHARI représentant l'Espace Conseil France Rénov en région
NORMANDIE
au titre du déploiement du programme SARE
« Service d'accompagnement de la rénovation énergétique »**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, dont le siège est situé 5 Place du Parc à L'Aigle, représentée par **M. Jean Sellier**, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « *la collectivité* »

ET

L'association Inhari, dont le siège est situé au 44 rue du Champ des Oiseaux – 76000 ROUEN, représentée par **M. Didier Hue**, directeur, mandataire du groupement composé de INHARI, le CDHAT et SOLIHA Terres de Normandie, retenu par la Région Normandie, porteur associé du SARE, comme structure porteuse de l'espace conseil France Rénov du département de l'Orne, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommé « l'Espace France Rénov' »

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

Cadre juridique

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
Vu le code de l'énergie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20221013-2022-10-13-174-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Vu la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les Obligés le 7 mai 2020,
Vu la délibération n° AP D 16-10-9 du Conseil Régional en date du 3 octobre 2016 portant sur le plan « Normandie bâtiments durables »,
Vu la délibération n° CP D 20-02-71 du Conseil Régional en date du 17 février 2020 approuvant le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du programme SARE sur le territoire régional au 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans entre l'Etat, l'ADEME et la Région,
Vu la délibération n° AP D 20-10-8 du Conseil Régional en date du 12 octobre 2020 approuvant la convention régionale de mise en œuvre du programme « service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) en Normandie,
Vu la délibération n° CP D 20-06-60 du 15 juin 2020 lançant l'Appel à Manifestation d'Intérêt « portage des espaces conseil FAIRE régionaux »,
Vu la délibération n° CP D 20-10-92 du 15 octobre 2020 validant les candidatures retenues au titre de l'AMI « portage des espaces conseil France Rénov régionaux »,
Vu la délibération n° 2021-04-15-108 du Conseil Communautaire en date du 12/04/2021 de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle confiant à INHARI et ses partenaires la réalisation des actes métiers du SARE pour son compte en 2021 et jusqu'au 31/05/2022,
Vu la délibération n° XXXXXXXXXXX du Conseil Communautaire en date du 13/10/2022 de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle approuvant l'avenant au titre de l'année 2023.

APRES AVOIR EXPOSE QUE

La convention établie entre la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et l'Espace Conseil France Rénov Régional représenté par INHARI dans le cadre programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (ci-après « SARE ») est arrivé à échéance le 31 mai 2022.

Au 30 juin 2022, 364 informations et conseils personnalisés avaient déjà pu être dispensés, 11 accompagnements avec visite et étude énergétique du logement ont été engagés. Ces accompagnements en faveur de ménages non éligibles aux aides de l'Anah ont permis d'aboutir à 6 audits énergétiques ainsi que 6 projets de travaux financés par la Région Normandie.

Les travaux déjà engagés à la suite des accompagnements initiés dans le cadre de l'Espace Conseil France Rénov représentent près de 262 617 € de travaux et 41 882 € d'aide de la Région Normandie, de l'Etat par MaPrimeRenov' et des fournisseurs d'énergie.

Dans ces conditions, il est proposé un avenant de prolongation pour poursuivre ce service pour les 7 derniers mois de l'année 2022 et l'année 2023.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention établie avec l'espace conseil FAIRE régional devenu « Espace France Rénov » au 1^{er} janvier 2022, représenté par INHARI au titre du programme SARE jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 :

La participation annuelle de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est recalculée sur la base d'un financement égal à celui de la Région Normandie rapporté au nombre d'habitants du territoire. En prenant en compte les données INSEE de 2018 (25 823

habitants), soit un financement de 12 395 €, comprenant la réalisation des actes métiers du SARE, la fourniture de supports de communication de l'Espace Conseil France Rénov Régional et la tenue d'une permanence mensuelle sur le territoire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Personnel	3966 4€	Collectivité – Actes SARE, Communication et une permanence mensuelle	1239 5€
Fonctionnement Frais de structure incluant frais de direction et de gestion, fournitures et petits équipements, documentation, abonnements, déplacements	9916 €	Région Normandie	1239 5€
Total des dépenses	4958 0€	Certificats d'Economie d'Energie	2479 0€
		Total des recettes	4958 0€

Article 3 :

Les modalités de versement de la contribution versée par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle à la structure porteuse dans les conditions suivantes :

- un **premier versement**, , correspondant à la moitié du montant de la convention, au premier trimestre 2023 sur présentation d'un état d'avancement de la convention
- un **second versement**, en novembre 2023, correspondant au solde du montant de la convention, sur présentation d'un rapport d'activité provisoire faisant état des résultats quantitatifs du programme d'actions et intégrant les indicateurs de suivi du programme SARE sur la période de réalisation du programme.

Ce bilan d'activité sera transmis, actualisé et complété en janvier 2024 et fera état de l'ensemble de l'activité de l'Espace Conseil France Rénov'.

La transmission des demandes de paiement se fera sous forme électronique *via* le portail de facturation Chorus Pro : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

Article 4 :

Il est convenu d'organiser une visite de logement rénové ou en cours de rénovation accompagné afin d'y convier la presse pour mettre en avant la possibilité de prétendre à des aides et un accompagnement également pour des ménages non éligibles aux aides de l'Anah. INHARI a mis en place un service de réservation en ligne de rendez-vous pour les permanences sur site.

Article 5 :

Les autres dispositions de la convention originelle demeurent dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Fait à _____, le
Pour la Communauté de Communes
des Pays de L'Aigle,
Le Président,
Jean SELLIER

Pour l'Espace France Rénov' Régional

Le directeur d'INHARI,
Didier HUE